

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

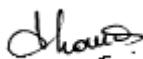
**N° CP/2015/493 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121
Echanges fonciers aux abords du collège Freppel à OBERNAI.**

La commission permanente statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les échanges de terrains entre la ville d'OBERNAI et le Département du Bas-Rhin dans le cadre de la restructuration des abords du collège Freppel;
- décide de céder à la ville d'OBERNAI les parcelles cadastrées sous section 15 n°232/11 avec 4.63 ares, n°233/11 avec 0.71 ares, n°234/11 avec 5.06 ares, soit un total de 10.40 ares d'emprises cédées;
- autorise l'acquisition auprès de la ville d'OBERNAI de la parcelle cadastrée sous section 15 n°235/11 avec 3.03 ares;
- prend acte que ces échanges fonciers présentent une soulte à la charge de la ville d'OBERNAI de 15 784.70 € afin de tenir compte des travaux qui ont été pris en charge par le Département du Bas-Rhin;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative;

Elle désigne, par ailleurs, M. Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151102-lmc196264-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/11/15